



DELIBERATION 2013-07

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : ASSIMILATION DEMOGRAPHIQUE

Le onze juillet deux mille treize, à Lille, le Comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni au Conseil Régional sur convocation en date du quatre juillet deux mille treize sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Syndicat Mixte.

Présents : 15
Excusés : 2
Pouvoirs : 2
Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte,

Vu les statuts du syndicat,

Vu le décret 2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certain grades de fonctionnaires territoriaux,

lex

Considérant qu'il appartient au comité syndical de délibérer sur le niveau d'assimilation démographique du syndicat dans le cadre de la gestion des emplois,

Considérant que ce seuil conditionne les modalités de recrutement et la politique de rémunération du personnel du syndicat,

Considérant la nature des collectivités adhérentes, le budget et l'objet du syndicat,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

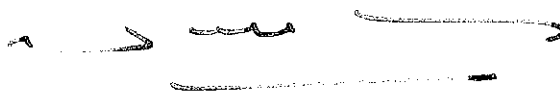
DECIDE

- D'assimiler le syndicat sur le plan démographique à la strate communale de plus de 40 000 habitants.

Adopté par :

- 17 voix pour
- Aucune voix contre
- Aucune abstention

Pour extrait conforme :
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER



Transmis au contrôle de légalité le :